

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Christian Pühr du 30 octobre 2012 intitulée "Filière des déchets électroniques nyonnais"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité partage le souci exprimé par l'interpellation des Verts concernant la filière des déchets électriques et électroniques nyonnais, exprimé par M. Christian Pühr, Conseiller communal. La reprise de ces déchets provenant de la Ville de Nyon et des communes voisines est organisée par la Sadec. La Ville de Nyon joue le rôle de centre de collecte régional.

Aux questions posées, la Municipalité peut répondre de la manière suivante :

1. *Quelles sont les filières empruntées par les déchets électroniques nyonnais ?*

Tous les appareils sont repris par l'entreprise Thévenaz-Leduc à Ecublens qui vient les chercher chaque semaine par camion au centre de collecte régional à Nyon.

2. *La commune est-elle en mesure de suivre ces filières jusqu'à l'élimination finale des déchets ?*

Cette entreprise est agréée par les organisations SENS et SWICO Recycling qui gèrent la restitution des taxes anticipées et qui veillent à l'élimination correcte des appareils et le traitement de leurs composants.

3. *La commune peut-elle assurer ce Conseil que l'élimination de ces déchets respecte la Convention de Bâle ?*

En remettant ce type de déchets aux filières officielles SENS et SWICO, nous avons la garantie que les filières d'élimination sont respectueuses de la Convention de Bâle.

4. *Le cas échéant, quelles mesures pourrait-elle prendre afin que les recycleurs et leurs sous-traitants lui garantissent le respect de ladite convention ?*

Les frigos sont directement conduits à l'entreprise spécialisée Fluckiger AG et Kühlteg AG en Suisse alémanique. Les parties métalliques sont acheminées vers des fonderies suisses, et les parties en plastique incinérées à Genève. Par ailleurs, il n'y a pas d'installation pour traiter certains composants de ces appareils qui sont démontés manuellement à Ecublens, ils sont donc traités dans des pays de l'Union européenne.

5. *Que compte faire la Commune pour que les filières prévues (retour au magasin) soient utilisés en priorité ?*

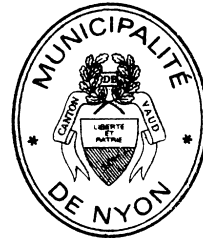
Toutes ces catégories d'appareils doivent être prioritairement remis aux commerçants qui vendent des appareils de même type et ceci sans frais. Cette manière de procéder est rappelée dans le fascicule "collecte de vos déchets" envoyé chaque année aux habitants, de même qu'à chaque demande de renseignement téléphonique.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 novembre 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. ROSSELLAT



Le Secrétaire :

C. GOBAT